

La labellisation Mode d'emploi



Dans ce Mode d'emploi

Présentation	1
Mode de fonctionnement	1
Labellisation en 10 points	1
A qui s'adresse la labellisation	2
Quels avantages	3
Quels labels	4
Participation à la vie Fédérale	6
Retrait du label	8
Les différentes étapes	9
Dossier de labellisation	11
Gestion du dossier	13
Les interlocuteurs	14
Foire aux questions	15
Grille des points	21
Comment comptabiliser	22

www.ffnatation.fr

Présentation

La labellisation est un axe fort au cœur du projet fédéral. Il engage les clubs dans un processus structurant qui valorise leurs compétences et la qualité des activités proposées.

Dans cette seconde version de la labellisation, le cahier des charges et les dossiers de candidature ont été simplifiés. Ils sont devenus spécifiques au regard du label demandé. Des outils de suivi sont également créés.

Au sein de la labellisation nous distinguons aujourd'hui deux voies d'attributions. La première reconnaît le parcours sportif jusqu'au haut niveau avec des conditions de pratique adaptées, la seconde valorise l'émergence des nouvelles pratiques autour de la santé, l'éveil, l'apprentissage ou encore la pratique en milieu naturel.

Nous rappelons toutefois que les clubs ayant obtenu un label avant la saison 2014/2015 conservent leur label jusqu'à la fin de l'olympiade en cours (2013/2016) sous réserve du respect des prérequis de la labellisation. Ils pourront s'engager dans la nouvelle version de la labellisation dès l'olympiade 2017/2020.

A terme le traitement des dossiers sera directement instruit sur le serveur ExtraNat afin d'exploiter la base de données fédérale et harmoniser les critères objectifs de cette labellisation.

Mode de fonctionnement

La labellisation en 10 points

Ce document à destination des clubs, a pour but de présenter les différentes étapes et procédures de fonctionnement de la labellisation. Ce document répond aux questions suivantes :

- 1- *A qui s'adresse la labellisation ?*
- 2- *Quels avantages à la labellisation ?*
- 3- *Quel(s) label(s) et pour quelle durée ?*
- 4- *Participer à la vie fédérale*
- 5- *Peut-on retirer un label au club avant l'échéance du 15 septembre suivant les JO*
- 6- *Quelles sont les différentes étapes pour accéder à la labellisation ?*
- 7- *Comment constituer un dossier de candidature ?*
- 8- *Comment seront gérés mon dossier et son suivi ?*
- 9- *Pour une aide éventuelle, quels seront mes interlocuteurs ?*
- 10- *Foire aux questions*

1. A qui s'adresse la labellisation ?

La labellisation s'adresse à **tous les clubs** de la Fédération Française de Natation, qui souhaitent mettre en valeur leur savoir-faire, tout en s'intégrant dans une démarche de qualité au profit de leurs licenciés.

Pour obtenir un label, le club doit répondre à des prérequis. Les labels sont décernés par la Fédération Française de Natation : Comité Régional ou Fédération.

- Le club est affilié à la Fédération Française de Natation
- Tous les adhérents du club sont licenciés à la Fédération Française de Natation¹
- Le club est agréé Ecole de Natation Française



¹ La licence est un principe inscrit dans les statuts de la FFN (article 18), elle est la condition première pour solliciter un label

2. Quels avantages à la labellisation?

✓ **L'image du club labellisé**

Le premier avantage tiré de la labellisation est lié à l'image du club et à sa représentation locale. En effet, la labellisation renforce la notoriété du club et confirme la qualité de ses prestations. La lumière doit être orientée vers le club labellisé, à cette fin, chaque label (ou mention d'un label) obtenu, fait l'objet :

- De l'envoi d'un courrier du président de la FFN ou du président du comité régional auprès des élus locaux et partenaires du club pour les informer du label obtenu
- De la remise d'un kit de communication (diplôme au couleur de la FFN, kakémono pour les labels développement et formateur et bache et banderole pour les labels national et international délivrés par la FFN)
- De la promotion du club sur le site internet de la FFN

✓ **Les aides financières**

La fédération travaille sur l'opportunité d'accompagner financièrement tous les clubs labellisés, cette aide sera effective dès septembre 2015. Le lien entre l'échelon fédéral et la structure club sera renforcé dans sa dimension solidaire.

Au niveau régional, la politique d'accompagnement des clubs labellisés appartient aux comités régionaux.

Au niveau national, en plus des éventuels avantages consentis par le comité régional, la fédération accorde, pour les clubs de label national et international :

- une remise de 20% sur la part fédérale de la licence
- un accompagnement sur les formations en prenant en charge la formation de trois stagiaires maximum par an sur les BF4/BF5
- une remise de 50% sur les droits d'engagements aux compétitions nationales en Natation Course, Natation Synchronisée et Plongeon
- une remise de 20% sur les droits d'engagements aux compétitions nationales en Water-Polo

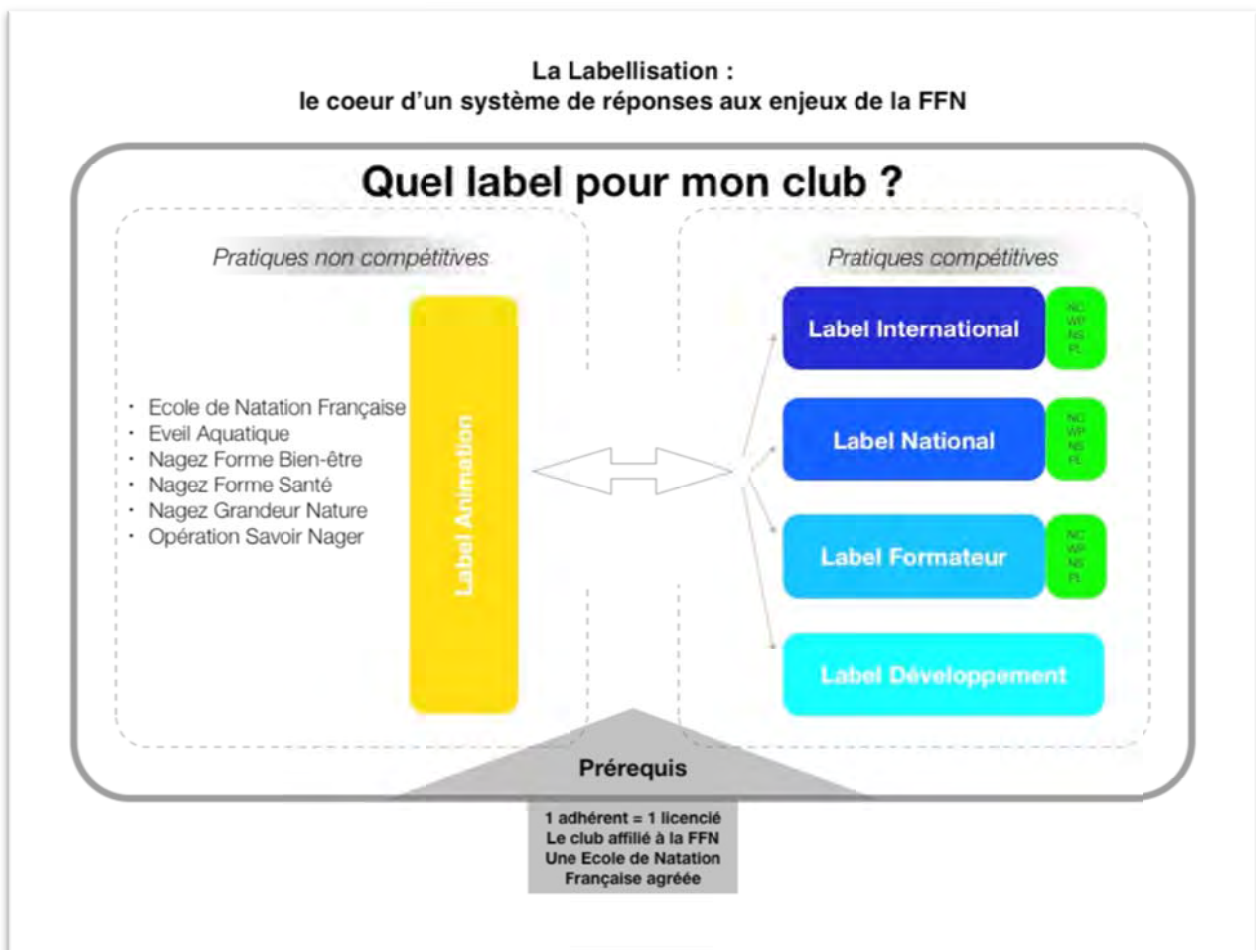
Les aides financières liées à la labellisation seront versées à partir du 16 septembre de l'année suivante d'obtention du label ou de renouvellement du label. Dans le cas d'un non renouvellement du label lié à la non tenue des trois prérequis de la labellisation, les aides financières ne seront pas versées.

✓ **Un accompagnement de qualité**

En se labellisant, le club devient un partenaire privilégié de son comité régional qui par le suivi annuel du dossier et les conseils de ses cadres techniques ou agents de développement accompagnera le club dans sa démarche.

3. Quel(s) label(s) ? Quelle durée?

La labellisation propose **quatre labels évolutifs pour couvrir les pratiques compétitives** (labels développement, formateur, national et international) et **un label avec différentes mentions pour couvrir les activités non compétitives** (label animation).



Charte de la labellisation :

Un club labellisé :

- ✓ Satisfait aux prérequis et aux conditions minimales du label à l'ouverture ;
- ✓ S'engage à satisfaire à toutes les conditions du label aux échéances mentionnées ;
- ✓ S'engage à participer à la vie fédérale ;
- ✓ S'engage à fournir chaque saison, les renseignements nécessaires au suivi et au maintien de son label.

Quelques principes :

- *Sous réserve du respect du cahier des charges, les labels sont décernés pour une olympiade. Le club doit satisfaire aux conditions ci-dessous :*
 - *Echéance « à l'ouverture » : justifier au cours de la saison précédent la demande de label ;*
 - *Echéance « dès la première année » : au cours de la première saison d'obtention du label ;*
 - *Echéance « à terme » : jusqu'au 15 septembre suivant les jeux olympiques.*
- *Dans le cadre des labels « formateur », « national », « international », le label est délivré dans une discipline parmi : Natation Course NC (Eau Libre intégrée) – Natation Synchronisée (NS) – Plongeon (PL) - Water-Polo (WP) ;*
- *Un club ne peut prétendre qu'à un seul label par discipline dans le domaine compétitif ;*
- *Un club peut prétendre à plusieurs mentions dans le label « animation » à chaque saison sportive ;*
- *Un club peut changer de label « compétitif » à chaque nouvelle saison sportive au cours de l'olympiade ;*
- *Tous les clubs labellisés dans le champ compétitif peuvent solliciter l'obtention d'un label « animation » dans une ou plusieurs mentions ;*
- *Les labels « animation », « développement » et « formateur » sont attribués par les comités régionaux sur proposition d'une commission régionale labellisation ;*
- *Les labels « national » et « international » sont attribués par la Fédération sur proposition de la commission fédérale de labellisation ;*
- *En cas de litige dans l'attribution d'un label, les dossiers seront traités en dernier recours par la commission labellisation fédérale.*



4. Participation à la vie fédérale

La notion de participation à la vie fédérale est spécifique à chaque niveau de label. Ce qui est attendu :

Label Animation

- Participer aux assemblées générales départementales et régionales tous les ans.
- Participer aux formations fédérales (minimum 4 éducateurs du club en formation initiale au sein de l'ERFAN ou INFAN par olympiade)

Label Développement

- Participation aux assemblées générales départementales et régionales.
- Participation aux formations fédérales (4 éducateurs du club en formation initiale au sein de l'ERFAN ou INFAN par olympiade)
- Participation aux formations d'officiels (4 officiels par Olympiade)
- Honorer les sélections départementales et/ou régionales le cas échéant
- Participation à l'organisation d'une compétition départementale par olympiade.

Label Formateur

- Participation aux assemblées générales départementales et régionales.
- Participation aux formations fédérales (4 éducateurs du club en formation initiale au sein de l'ERFAN ou INFAN par olympiade)
- Participation aux formations d'officiels (4 officiels par Olympiade)
- Honorer les sélections départementales et/ou régionales le cas échéant
- Participation à l'organisation d'une compétition régionale par olympiade.



Label National

- Participation aux assemblées générales départementales et régionales.
- Participation aux formations fédérales (minimum 4 éducateurs du club en formation initiale au sein de l'ERFAN ou INFAN par olympiade)
- Participation aux formations d'officiels (minimum 4 officiels par Olympiade)
- Honorer les sélections départementales et/ou régionales le cas échéant
- Participation à l'organisation d'une compétition régionale par saison.

Label International

- Participation aux assemblées générales départementales et régionales.
- Participation aux formations fédérales (minimum 4 éducateurs du club en formation initiale au sein de l'ERFAN ou INFAN par olympiade)
- Participation aux formations d'officiels (minimum 4 officiels par Olympiade)
- Honorer les sélections départementales et/ou régionales le cas échéant
- Participation à l'organisation d'une compétition nationale au cours de l'olympiade.

Ce qu'il faut entendre dans « participation à l'organisation d'une compétition » :

- le club organise la compétition et toute la logistique afférente
- le club ne peut accueillir l'organisation d'une compétition, et dans ce cas, il contribue à l'organisation et ou à la co-organisation logistique d'une compétition avec un autre club

5. Peut-on retirer mon label avant l'échéance du 15 septembre suivant les JO ?

Oui, en cas de non-respect des prérequis à la labellisation, le label pourra être annulé à chaque fin de saison sportive.

Un courrier du président de la FFN ou du comité régional à destination du club concerné et des partenaires locaux sera envoyé pour les informer du retrait du label.

En cas de non-respect des engagements sportifs pour les labels « développement » et « formateurs », le club s'engagera dans une période de transition pendant laquelle une mobilisation aura pour but d'unir les forces pour tenir les objectifs fixés dans les critères du label. **Cette période de transition est limitée à une saison sportive.**

En cas de non-respect des prérequis à la labellisation et donc de retrait de label avant l'échéance, le club ne pourra pas candidater à l'obtention d'un nouveau label durant une saison sportive.

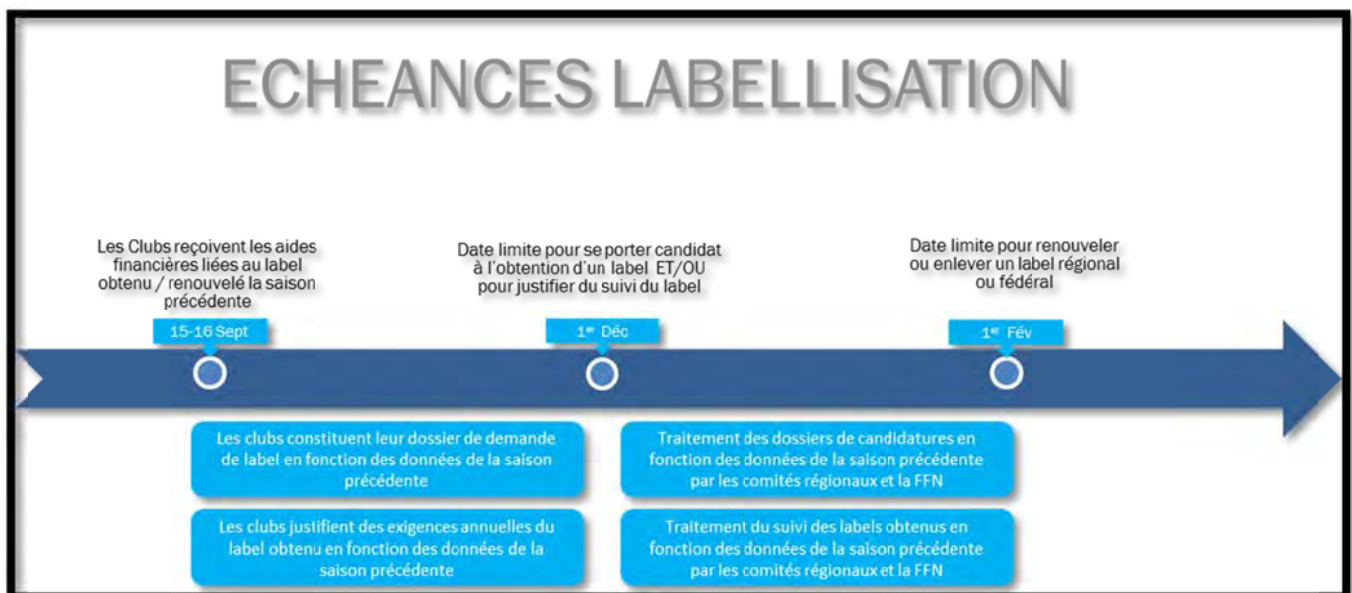


6. Quelles sont les différentes étapes pour accéder à la labellisation ?

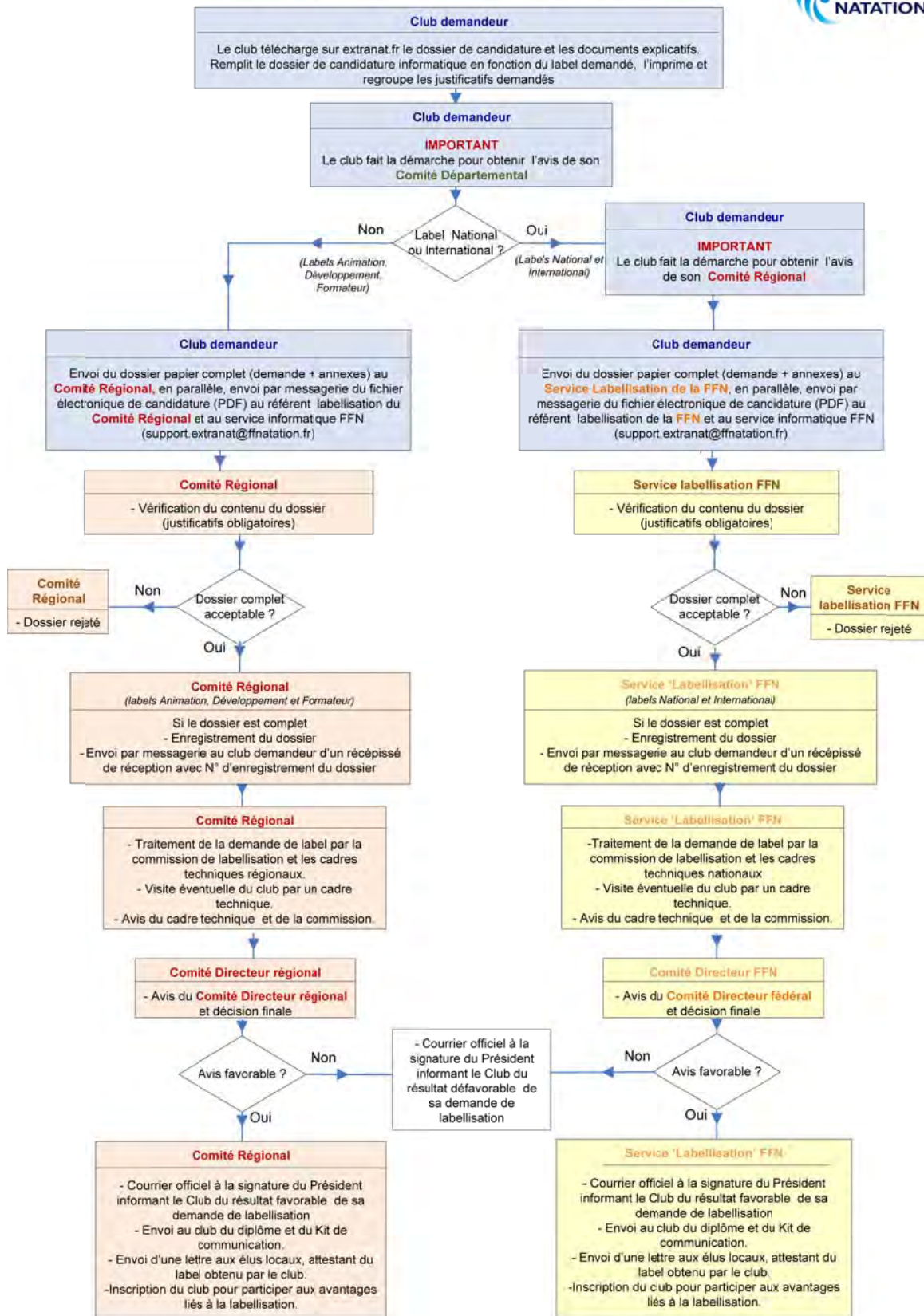
Avant d'engager toute démarche de labellisation, le club doit s'assurer qu'il dispose des prérequis à la labellisation et qu'il remplit tous les critères spécifiques réclamés pour le label demandé. Cette vérification est réalisée sur la saison qui précède la demande de label.

EXCEPTIONNEL pour les labels « national » et « international », le dossier complet (avis inclus) pourra être transmis pour le 31 mars 2015 au plus tard.

A partir de la saison 2015/2016 le dossier sera déposé jusqu'au 1^{er} décembre de la saison en cours comme pour tous les autres labels fédéraux.



Parcours du dossier et procédure standard d'évaluation des demandes de labellisation



Note: ATTENTION, cette procédure peut varier d'une région à l'autre. Se renseigner auprès du référent 'labellisation' de votre région.

7. Comment constituer un dossier de labellisation ?

Sur le site Internet fédéral **Extranat.fr**, une nouvelle rubrique 'labellisation' a été créée dans l'espace extranat de votre club. Vous trouverez, dans cette rubrique, rassemblé dans un fichier compressé (labellisation2.zip) l'ensemble des documents explicatifs ainsi que les dossiers de candidature à la labellisation.

Télécharger le fichier, choisir le dossier de candidature et remplissez-le sur votre ordinateur.

Attention : Chaque label ayant un formulaire de candidature spécifique, vérifiez bien que le dossier de candidature correspond au label demandé.

Pour tout dépôt de dossier de labellisation en début 2015, un dossier de labellisation est constitué :

- 1- d'un dossier papier :
 - du dossier de candidature comportant les renseignements demandés et l'attestation sur l'honneur signée du président de club.
 - d'un document attestant la formule 1 adhérent= 1 licencié pour la saison sportive précédant la demande de label. Ce peut être une demande de subvention, un compte-rendu d'assemblée générale attestant du nombre d'adhérents et de licenciés ou toute autre convention passée avec les collectivités territoriales ou partenaires institutionnels.
 - de la photocopie de l'agrément ENF
 - de tout autre document susceptible de présenter les activités locales du club.

- 2- d'un document électronique :
 - le formulaire du dossier de candidature est informatisé sous la forme d'un fichier PDF.
 - En parallèle avec le dépôt ou l'envoi de votre dossier papier, il sera nécessaire, pour les labels animation, développement et formateur de faire parvenir par messagerie, à votre comité régional la version électronique du fichier de candidature, pour les labels national et international de faire parvenir la version électronique au service labellisation de la FFN.

Note : Seuls les dossiers complets (papier+ informatique) seront traités.

Pour info

La nouvelle labellisation est en cours de finalisation et devrait être déployée début 2015.

Une application informatique visant à faciliter sa gestion et à collecter les données dans un fichier central de référence est nécessaire. Cette nouvelle application est destinée à aider les clubs dans la constitution du dossier de candidature, à aider les instances fédérales (commission de labellisation) dans les décisions d'attribution et de renouvellement tout en s'appuyant sur les exigences du cahier des charges de la nouvelle labellisation.

Afin d'intégrer ce projet au planning du service informatique fédéral, l'informatisation de la nouvelle labellisation devra s'opérer en deux phases :

- **une 1^{ère} phase, disponible pour début 2015**, consistera à mettre à disposition des clubs et des instances fédérales, dans l'environnement extraNat.fr, un fichier compressé (Zip) comprenant l'ensemble des documents explicatifs et les formulaires de candidature.
- **une seconde phase, disponible pour début octobre 2015 (séminaire informatique)**, consistera au développement d'une application exploitant les données 'labellisation', regroupées dans un fichier centralisé, permettant :

Pour les clubs

- l'accès et le renseignement des formulaires de candidature en ligne (avec un pré-remplissage du formulaire avec les données références FFN)
- l'accès et le renseignement du formulaire de suivi annuel
- le suivi de leur dossier de candidature et la consultation de leurs données labellisation.

Pour les instances fédérales

- pour les départements
 - la consultation des dossiers labellisation
 - l'accès à un module de statistique basé sur des 'Query SQL préprogrammées'
- pour les régions et la FFN
 - la consultation et l'édition des dossiers labellisation
 - l'accès au module de gestion et de suivi annuel
 - ce module devra apporter une aide à la décision en contrôlant les dossiers de candidature et de suivi et en faisant apparaître en automatique certaines anomalies ou incohérences.
 - ce module assurera le suivi des dossiers en attribuant successivement à chaque enregistrement, un statut représentant l'état du dossier depuis sa création jusqu'à sa mise en historique.
 - l'accès à l'édition des documents de ref (diplômes, lettres types, etc...)
 - l'accès à un module de statistiques basé sur des 'Query SQL préprogrammées'

Cette application sera accessible aux clubs et aux instances fédérales dans l'environnement internet sécurisé extraNat.fr.

8. Comment seront gérés le dossier de labellisation et le suivi annuel?

Avant l'attribution d'un label, l'ensemble des éléments du cahier des charges doit être respecté.

Une fois le label obtenu, les « prérequis à la performance », les « conditions de pratiques », l'« encadrement », les « officiels » et/ou le « médical » du cahier des charges doivent être validés chaque saison sportive et vérifiés durant la période du 1^{er} décembre au 1^{er} février pour assurer le renouvellement annuel du label :

Le suivi des clubs déjà labellisés (avant la seconde version de la labellisation) entre en action dès cette saison 2014/2015, cependant au regard du changement du cahier des charges, il se fera uniquement sur les 3 pré requis indispensables à la labellisation : 1 adhérent = 1 licencié ; le club affilié à la FFN et une école de natation agréée ENF.

Les clubs concernés devront donc apporter les preuves inhérentes avant le 15 septembre 2015 pour un traitement de leur suivi de dossier au cours du dernier trimestre 2015.

Le suivi des clubs nouvellement labellisés (au cours de la saison 2014/2015) se fera donc à partir du 16 septembre 2015 via les outils de suivi en ligne sur Extranat.

Des outils informatiques de suivi faciliteront l'ensemble de ces démarches.

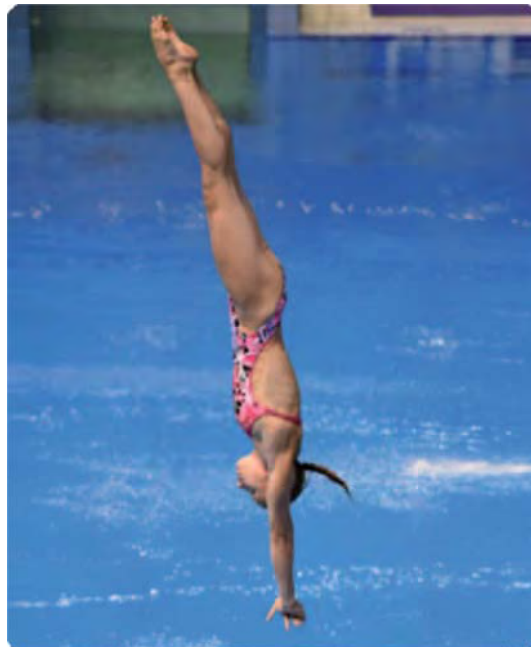
9. Pour une aide éventuelle, quels seront mes interlocuteurs ?

La Fédération Française de Natation a un service chargé du suivi de la labellisation.

*Service Développement - Labellisation
Tel : 01 41 83 87 65
Email : latif.diouane@ffnatation.fr*

Chaque région dispose également d'un référent 'Labellisation', renseignez-vous auprès de votre comité régional pour obtenir ses coordonnées.

Cordonnées du réfèrent régional :
Nom :
Tel :
Email :



10. Foire aux questions en fonction du niveau de label

Questions transversales à tous les labels :

- **Licences :** Suite au comité directeur de la FFN en date du 12 et 13 décembre 2014, le prérequis des 100% de licenciés doit être interprété comme suit : « *tous les pratiquants d'au moins une activité fédérale mentionnée à l'article 1 – Titre I – des statuts de la FFN doivent être licenciés* ». Afin de prouver sa bonne foi, le club candidat à la labellisation devra fournir l'attestation sur l'honneur signée du président du club.
- **Les séances :** Le nombre de séances dans le cadre des conditions de pratique est donné à titre minimum, il est possible d'offrir plus de séances que ce qui est indiqué dans le créneau donné. Une séance est caractérisée par la mise en œuvre d'une seule activité encadrée par un seul éducateur sur une surface dédiée. Pour les labels compétitifs, une séance équivaut à environ 2 heures de pratique.
- **Le CTS :** L'avis du CTS dans l'attribution d'un label et le suivi annuel de celui-ci est prépondérant. Le CTS représente le DTN sur la labellisation.
- **Encadrement :** L'encadrement concerne le diplôme minimum que l'éducateur affecté sur le groupe est tenu de posséder. En aucun cas il ne fait référence à un diplôme détenu par un directeur technique de club qui ne serait pas en intervention directe avec le groupe dont il a la charge.
- **ENF :** Le club agréé ENF doit répondre aux attentes suivantes :
 - Il connaît, accepte les conditions du cahier des charges de l'ENF et obtient l'agrément du comité régional
 - Il possède un évaluateur ENF1
 - Il enregistre le bilan de son activité annuelle sur le module ENF extraNat
 - Il promeut l'ENF

10.1 – Label Animation

- 1) *Mon club possède déjà le label formateur en natation course. La saison dernière, un éducateur a passé la formation éducateur aqua santé lié à Nagez Forme Santé. En septembre un créneau NFS va s'ouvrir pour accueillir un public à visée santé. Peut-on cumuler un label formateur et un label animation mention NFS ?*

OUI. La labellisation intègre 2 voies d'entrées qui sont complémentaires. Un club peut prétendre à une valorisation de ses différents pôles d'activités et afficher plusieurs labels sous réserve d'avoir rempli les prérequis la saison sportive précédente.

- 2) *Mon club souhaite obtenir le label « animation » mention Ecole de Natation Française, je propose quatre séances par semaine dont une séance ENF1 - sauv'nage, deux séances ENF2 - pass'sports de l'eau et une séance ENF3 - pass'compétition. Ces conditions de pratique répondent elles aux cahiers des charges ?*

OUI. Les critères d'attribution pour la mention Ecole de Natation Française spécifient 1 heure affectée à chaque niveau de l'ENF. Le club cité en exemple peut donc aussi obtenir cette mention. Il est possible d'avoir plusieurs séances sur un même créneau si la définition de la séance précédemment citée est respectée.

- 3) *Si mon club a obtenu le label Animation avec 3 mentions, ai je plus d'aides que le club animation avec une seule mention ?*

Un club peut proposer plusieurs activités reconnues par la FFN mais n'obtient qu'un seul label animation, Les comités régionaux attribueront les aides techniques ou financières en fonction des politiques régionales définies.

Le club pourra également solliciter des aides extérieures au regard des priorités ministérielles ou de la politique locale (santé, femme, insertion, seniors, développement durable).



10.2 – Label Développement

1) *Mon club a postulé au label développement en septembre 2015. Au sein de l'encadrement, il y a un titulaire du BF2. Il est inscrit pour une formation BF3 au cours de la saison 2015/2016. Est-ce que je peux afficher lors des inscriptions en septembre ce label développement?*

NON. A l'ouverture, le club doit présenter un éducateur titulaire du BF3 et non en cours de formation. Même si l'éducateur est engagé dans la démarche, le club pourra prétendre à ce niveau de label seulement pour la saison 2016/2017 en cas de réussite à la formation BF3.

2) *Qu'est ce qu'un trimestre dans une saison sportive ?*

Nous distinguons 3 trimestres dans une saison sportive pour l'obtention de ce label :

1^{er} trimestre : octobre – décembre

2^{ème} trimestre : janvier – mars

3^{ème} trimestre : avril - juin

10.3 – Label Formateur

1) *Mon club est reconnu comme label formateur en natation course et water-polo. Est-ce que je peux cumuler les aides sur les 2 disciplines*

Cela dépend de la politique définie par le comité régional.

2) *Un Club peut cumuler 2 labels compétitifs dans 2 disciplines sportives différentes ?*

Oui. Un club peut cumuler plusieurs labels compétitifs si le club présente plusieurs disciplines mais il aura un seul label compétitif par discipline. Exemple : un club peut avoir un Label national NC et un label national ou Inter ou Formateur en WP.

3) *Quel est le rôle du Médecin référent ?*

Le Médecin référent est en lien direct avec la structure qui peut proposer un service adapté aux besoins spécifiques des athlètes (suivi des sportifs et prise en charge rapide en cas de maladie ou de traumatologie).

4) *Comment sont comptabilisées les séances de préparation physique ?*

Dans le cadre de la préparation physique, une séance à sec au bord de bassin peut être comptabilisée comme une séance spécifique. Exemple : séance type renforcement musculaire de 45 min.

5) *Comment interpréter les conditions de pratique du label formateur Water Polo ?*

La participation de l'équipe aux 25 matchs officiels pour les U15 et 20 matchs pour les U17 de la saison précédente est attestée par le président de la commission sportive water polo ou le cadre technique water polo ou le CTR coordonnateur.

La planification annuelle de la saison en cours sera envoyée durant la période du 16 septembre au 1^{er} décembre au cadre technique water polo ou au CTR coordonnateur.

Les séances dans l'eau sont proposées aux meilleurs nageurs du club et doivent permettre autant d'entraînement avec au moins 3 heures de récupération entre deux séances.

10.4 – Label National et International

1) *Comment calculer le nombre de point pour l'obtention des labels National ou International ?*

Référez-vous à la Grille Performance située en annexe de ce document, ainsi qu'à la grille de lecture relative au calcul du nombre de points également en annexe.

2) *Mon club candidate au label national en natation course. Dans le cahier des charges il est précisé 2 séances de préparation physique. Une séance type « gainage, posture » d'une heure aux bords d'un bassin est-elle comptabilisée dans ce registre ?*

OUI. La notion de préparation physique est une approche large de la préparation à la performance. Elle ne nécessite pas une pratique en salle de musculation ou des outils d'évaluation de hautes technologies. Un footing d'une heure dans le programme d'entraînement peut s'apparenter aussi à une séance de préparation physique.

Cependant, les conditions de pratique pour la natation course en préparation physique impliquent au moins une séance (1h) dans une salle de musculation ou d'haltérophilie pour profiter du matériel proposé.

3) *Quel est le rôle du Médecin référent pour les labels mentionnés*

Le médecin référent contrôle régulièrement l'intégrité physique des athlètes de haut niveau ou des partenaires d'entraînement dans le cadre du suivi annuel médical. Il sensibilise les athlètes à l'environnement réglementaire et médical de leurs pratiques. (Contrôle anti-dopage, examens obligatoires,...).

- 4) *Dans le cadre du plan de carrière, le nageur d'un club poursuit son parcours dans un pôle France ou structure non identifiée dans le PES. Le nageur reste licencié dans son club d'origine et garde le soutien de cette structure. Le club d'origine peut-il intégrer cet athlète dans le quota attendu sur les listes ministérielles pour obtenir le label souhaité ?*

OUI. Le club d'origine accompagnant le nageur dans son parcours de performance pourra intégrer celui-ci dans le nombre de point marqué. Ainsi s'il est labellisé, il pourra prétendre aux aides du label en question. Il a concouru à la performance de l'athlète et contribue de manière indirecte à son évolution. Si le nageur évolue d'une liste espoir à une liste jeune au sein d'un pôle France, cette évolution sera comptabilisée pour son club d'origine.

- 5) *Mon club souhaite envoyer le dossier d'inscription pour valider le label International. A qui devons-nous adresser ce document ?*

Le club doit envoyer le dossier à la commission nationale de labellisation en ayant pris soin au préalable de solliciter les avis nécessaires auprès de son comité départemental, régional et du CTS local.

Il est conseillé de transmettre son dossier en premier lieu aux référents régionaux et/ou cadres techniques de sa région pour être mieux accompagné et davantage conseillé dans cette démarche.

- 6) *Comment interpréter les conditions de pratique des labels National et International ?*

En natation course / eau libre

Les 8 ou 10 séances dans l'eau selon le label sont proposées aux meilleurs nageurs du club et doivent permettre autant d'entraînements avec au moins 3 heures de récupération entre deux séances.

En water-polo

L'ensemble des conditions de pratiques se cumule :

Le club doit permettre de s'entraîner au moins 40 ou 45 semaines par saison sportive selon le label, le club devra en apporter la preuve auprès du département water polo qui analysera le dossier (waterpolo@ffnatation.fr)

La planification annuelle des internationaux tout comme la planification annuelle des groupes sera envoyée durant la période du 16 septembre au 1er décembre auprès du département water polo qui analysera le dossier (waterpolo@ffnatation.fr)

La participation de l'équipe aux 25 matchs officiels pour les U15 et 20 matchs officiels pour les U17 de la saison précédente est attestée par le président de la commission sportive water polo ou le cadre technique water polo ou le CTR coordonnateur.

Les séances dans l'eau sont proposées aux meilleurs nageurs du club et doivent permettre autant d'entraînement avec au moins 3 heures de récupération entre deux séances.

En natation synchronisée

Les 6 ou 8 séances dans l'eau selon le label sont proposées aux meilleurs nageuses du club et doivent permettre autant d'entraînement avec au moins 3 heures de récupération entre deux séances.

En plongeon

Les 8 ou 10 séances dans l'eau selon le label sont proposées aux meilleurs plongeurs du club et doivent permettre autant d'entraînement avec au moins 3 heures de récupération entre deux séances.



Grille Annexe « point performance »

Statut sportif Année « n »	Statut sportif année « n+1 »	Nombre de points attribués
Non listé	Non listé	0
Non listé	Espoir	2*
Non listé	Jeune	6
Non listé	Senior	12
Non listé	Elite	20
Espoir	Non listé	0
Espoir	Espoir	1*
Espoir	Jeune	6
Espoir	Senior	12
Espoir	Elite	20
Jeune	Non listé	0
Jeune	Espoir	0
Jeune	Jeune	2
Jeune	Senior	12
Jeune	Elite	20
Senior	Non listé	0
Senior	Espoir	0
Senior	Jeune	2
Senior	Senior	4
Senior	Elite	20
Elite	Non listé	0
Elite	Espoir	0
Elite	Jeune	0
Elite	Senior	4
Elite	Elite	8

Sur la durée des quatre années qui précèdent la candidature d'un club au label « national » ou « international », le club devra obtenir l'addition de **16 points minimum** pour le prérequis au label « national » et **32 points minimum** pour le prérequis au label « international » (les parcours mentionnés avec une * sont exclus du calcul de prérequis pour le label international).

Comment comptabiliser le nombre de point sur les quatre saisons précédentes ?

Noms des athlètes	Inscription sur les listes ministérielles <i>(Indiquer pour les 4 dernières saisons et la saison en cours, la liste ministérielle sur laquelle le nageur est ou a été inscrit, sa progression et les points acquis par rapport à la grille de référence.)</i>								Total Points	Remarques	
	Année N-4	Année N-3	Année N-2	Année N-1	Année N						
	Points	Points	Points	Points	Points	Points	Points				
Nom : EXEMPLE Prénom : Michel N° Licence (IUF) : 1231246	Non listé	2	Espoir	6	Jeune	2	Jeune	0	Espoir	10	Exemple
Nom : Prénom : N° Licence (IUF):.....											
Nom : Prénom : N° Licence (IUF):.....											
Nom : Prénom : N° Licence (IUF):.....											
Nom : Prénom : N° Licence (IUF):.....											
Nom : Prénom : N° Licence (IUF):.....											
Nom : Prénom : N° Licence (IUF):.....											
Nom : Prénom : N° Licence (IUF):.....											
Nom : Prénom : N° Licence (IUF):.....											
Nom : Prénom : N° Licence (IUF):.....											
Nom : Prénom : N° Licence (IUF):.....											
Nom : Prénom : N° Licence (IUF):.....											
Nom : Prénom : N° Licence (IUF):.....											
Nom : Prénom : N° Licence (IUF):.....											
Nom : Prénom : N° Licence (IUF):.....											
Nom : Prénom : N° Licence (IUF):.....											
Nom : Prénom : N° Licence (IUF):.....											
Nom : Prénom : N° Licence (IUF):.....											
Nom : Prénom : N° Licence (IUF):.....											
Nom : Prénom : N° Licence (IUF):.....											

Exemple concret : Le club X souhaite déposer un dossier de candidature au label national à la date maximale du 1^{er} décembre 2015. L'année N sera donc 2015 pour la saison sportive en cours de 2015/2016. La parution des listes ministérielles en novembre 2015 permet de définir le statut du sportif pour l'année N. Ce principe est le même pour les quatre saisons précédentes et permet d'évaluer le passage d'un statut à un autre à chaque changement de saison.

Pour Michel EXEMPLE dans le tableau ci dessus, voici la lecture à réaliser :

- Saison 2011/2012 (année N-4) à Saison 2012/2013 (année N-3), passage de Non listé à Espoir : le nageur marque 2 points
- Saison 2012/2013 (année N-3) à Saison 2013/2014 (année N-2), passage d'Espoir à Jeune : le nageur marque 6 points
- Saison 2013/2014 (année N-2) à Saison 2014/2015 (année N-1), passage de Jeune à jeune : le nageur marque 2 points
- Saison 2014/2015 (année N-1) à Saison 2015/2016 (année N), passage de Jeune à Espoir : le nageur marque 0 point

Pour l'olympiade Michel Exemple a marqué 10 points pour son club